

# APPEL A PROJET

---

Améliorer l'accès à l'offre  
d'imagerie médicale et de médecine  
nucléaire (IRM et TEP) sur les  
territoires dans le cadre de la  
Stratégie décennale de lutte contre  
les cancers

[ Juillet 2024 ]

## Table des matieres

---

1. Contexte (page 2).
2. Objectifs de l'appel à projet (page 2)
3. Modalités de réponse à l'avis d'appel à projet (page 3).
4. Critères d'évaluation (page 4).
5. Calendrier (page 4).
6. Contacts (page 4).
7. Annexe à renseigner (page 5).

**AVIS D'APPEL A PROJET pour Améliorer l'accès à l'offre d'imagerie médicale, au moyen d'appareil d'imagerie à résonance magnétique (IRM) et tomographes à émission de positons (TEP) de médecine nucléaire en région Normandie, par un accompagnement financier permettant le déploiement d'équipements en tout ou partie dédiés à la prise en charge du cancer.**

Autorité responsable de l'appel à projet :

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé de Normandie

Espace Claude Monet | 2 place Jean Nouzille | CS 55035 |14050 Caen Cedex 4

Date de publication de l'avis d'appel à projet : 10 juillet 2024

Date limite de dépôt des candidatures : 10 septembre 2024

## 1- CONTEXTE

---

Lorsqu'ils sont diagnostiqués à un stade avancé, les cancers de mauvais pronostic souffrent d'une absence de perspectives thérapeutiques satisfaisantes ou développent systématiquement des mécanismes de résistance aux traitements innovants.

La détection de ces cancers à une phase précoce de leur développement augmente considérablement les chances de réussite du traitement. Elle repose sur le dépistage, mais aussi sur la sensibilisation des professionnels et des personnes au diagnostic précoce.

## 2- OBJECTIFS DE L'APPEL A PROJET

---

Cet appel à projet a pour objectif général d'augmenter l'offre diagnostic pour accélérer la détection des cancers de mauvais pronostic le plus précocement possible afin de maximiser les chances de traitement de la maladie.

La Stratégie décennale de lutte contre les cancers a priorisé dès 2022 l'accès à l'offre d'imagerie médicale au moyen des appareils d'IRM et du déploiement de la médecine nucléaire au moyen notamment du déploiement des tomographes à émission de positons (TEP), afin d'améliorer la qualité du dépistage sur le territoire grâce à un accompagnement financier au titre du fonds d'intervention régional (FIR) et en élargissant le panel de bénéficiaires (notamment des cabinets libéraux).

C'est une des priorités de la stratégie décennale de lutte contre les cancers, prévue par l'axe 3 « Lutter contre les cancers de mauvais pronostic » :

- action III.2.4 « Améliorer l'accès à l'offre d'imagerie médicale, notamment IRM corps entier (en lien avec les mesures d'investissement actées dans le cadre du Ségur de la santé), et de médecine nucléaire sur les territoires pour tous les patients atteints de cancer ».

Elle participera à améliorer l'accès à l'offre d'imagerie médicale pour tous les patients atteints de cancer et permettra également de diagnostiquer au plus tôt les cancers de mauvais pronostic, l'un des axes forts de la nouvelle stratégie.

### 3- MODALITES DE REPONSE A L'APPEL A PROJET

---

Cet appel à projets concerne les établissements de santé et les cabinets libéraux de Normandie, disposant d'ores et déjà d'une autorisation d'imagerie (IRM ou TEP) délivrée par l'ARS.

L'avis d'appel à projet est consultable et téléchargeable sur le site internet de l'ARS Normandie (<http://www.ars.normandie.sante.fr>).

La date de publication sur ce site internet vaut ouverture de la période de dépôt des dossiers jusqu'à la date de clôture fixée au 10 septembre 2024 inclus. Les dossiers déposés après la date limite de dépôt ne seront pas recevables.

Chaque dossier devra comporter obligatoirement la fiche synthétique dûment complétée (cf. annexe 1) et pourra également être accompagné de documents complémentaires, l'ensemble devant être signé par le directeur de la structure. Les dossiers incomplets ne seront pas étudiés.

Chaque porteur adresse, en une seule fois, un dossier de candidature complet selon la modalité suivante :

- Dépôt sur la boîte mail générique de l'ARS Normandie à l'adresse ci-après : [ars-normandie-dos-direction@ars.sante.fr](mailto:ars-normandie-dos-direction@ars.sante.fr)
- En mentionnant, dans l'objet du courriel, la référence de l'appel à candidatures : « **Appel à projet pour Améliorer l'accès à l'offre d'imagerie médicale IRM et TEP scan, en région Normandie** ».

Pour tout renseignement, merci de contacter la BAL suivante : [ars-normandie-dos-direction@ars.sante.fr](mailto:ars-normandie-dos-direction@ars.sante.fr)

## 4- CRITERES D'ÉVALUATION

---

Les projets seront évalués par un comité de sélection au sein de l'ARS.

Seront considérés comme recevables les candidatures :

- Qui répondent aux besoins de leur territoire ;
- Qui s'engagent à consacrer au moins 20% des créneaux horaires d'utilisation de ces équipements à l'activité du traitement du cancer ;
- Qui participent à la réduction des disparités d'accès territoriales et régionales à ces équipements ;
- Qui s'engagent à s'inscrire dans une démarche de soins éco-responsables (Recyclage produit contraste, Economie verte, Transport par véhicules à faibles et très faibles émissions, gestion durable des déchets...);
- Qui proposent un accès PMR.
- Qui proposent un projet global de prise en charge (modalités d'accès aux plages réservées définies en lien avec les établissements et professionnels adresseurs, participation aux RCP, participation au suivi du patient pendant le traitement et post traitement...)

Le comité de sélection se réserve le droit de subventionner au maximum à hauteur de 50% de la somme demandée, selon le plan de financement proposé par les structures.

Pour procéder à la ventilation de la dotation et en lien avec l'Institut national du cancer (INCa), la Direction générale de l'Offre de Soins (DGOS) a décidé d'allouer des montants qui représentent 50% de l'investissement, les 50% restant pouvant être autofinancés par les porteurs.

Cet accompagnement est basé sur des crédits FIR non reconductibles et fera l'objet d'une contractualisation avec chaque candidat retenu par voie d'avenant ou d'engagement contractuel.

## 5- CALENDRIER

---

Date de publication de l'AAP : 10 juillet 2024

Date limite de soumission du dossier de candidature : 10 septembre 2024

Date de réunion du comité de sélection : Octobre 2024

Notification des résultats de la sélection : Novembre 2024

## 6- CONTACTS

---

Dr Romain LAFITTE, Conseiller médical – Référent cancérologie Direction de l'Offre de Soins ARS Normandie

[romain.lafitte@ars.sante.fr](mailto:romain.lafitte@ars.sante.fr)

Anne CHAUVIN, Référente thématique cancérologie- Direction de l'Offre de Soins ARS Normandie

[anne.chauvin@ars.sante.fr](mailto:anne.chauvin@ars.sante.fr)

## Annexe 1 : Améliorer l'accès à l'offre d'imagerie médicale et de médecine nucléaire (IRM et TEP) sur les territoires dans le cadre de la Stratégie décennale de lutte contre les cancers

---

Les dossiers de candidatures doivent obligatoirement être visés par le directeur de la structure et le chef de service le cas échéant avant d'être adressés à la direction de l'offre de soins [ars-normandie-dos-direction@ars.sante.fr](mailto:ars-normandie-dos-direction@ars.sante.fr) pour le 10/09/2024.

### 1. Caractéristiques de votre structure :

- Nom de l'établissement/structure :
- Adresse :
- représentant légal :

- Numéro FINESS :
- Extrait Kbis :

- Accessibilité PMR :

*joindre à l'appui de la demande un plan (et sa légende) des locaux ainsi qu'une photographie attestant de l'accessibilité PMR*

- Horaires ouverts :

*joindre à l'appui de la demande un planning type avec sa légende :*

### 2. Autres équipements disponibles dans la structure et concourant au dépistage (écho mammaire, mammographe...)

### 3. Votre projet d'achat :

- IRM
- TEP scan

Avez-vous un modèle actuellement en service ?

Si oui :

- Quel en est le pays d'origine:
- Quelle est la date de mise en service :

Le nouvel équipement vient-il remplacer un équipement pré-existant ou complète-t-il le parc actuel ?

4. Financements, motivations de la demande et équipements envisagés dans le projet présenté :  
(en précisant le pays d'origine de l'achat pressenti) :

*Joindre à l'appui de la demande un planning type pour le nouvel équipement avec sa légende :*

5. Calendrier de la mise en œuvre:

- Date prévue de l'achat :
- Date prévue de mise en œuvre :

6. Effectif:

- Nombre (personne physique et ETP) de radiologues intervenant dans la structure :
- Nombre (personne physique et ETP) de MERM intervenant dans la structure :
  
- Evolutions envisagées sur les effectifs présentés dans les 2 années à venir :
  
- Nombre de personnes et leurs qualifications formées ou disposant d'une expérience significative en cancérologie ayant vocation à participer aux examens de dépistage :  
*Peuvent être joint à l'appui de la demande des copies des diplômes et ou CV attestant de l'expérience*

7. Lien avec la ville et les établissements de santé autorisés en cancérologie :

Date :

Signature responsable de l'établissement



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



---

## ARS Normandie

Esplanade Claude Monet  
2 place Jean Nouzille  
CS 55035

14050 Caen Cedex 4

[www.normandie.ars.sante.fr](http://www.normandie.ars.sante.fr)

